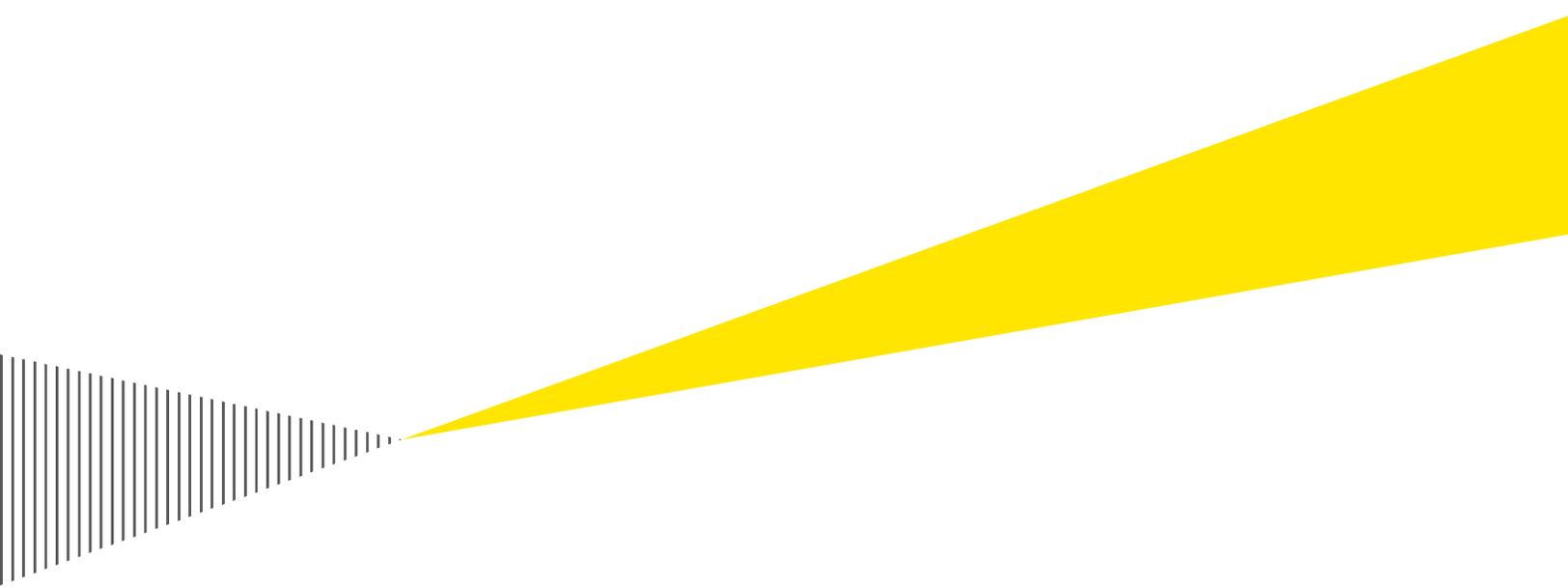


# Ressources naturelles Canada

Validation externe de l'autoévaluation de la fonction d'audit interne

Rapport Final

15 décembre 2020



## Table des matières

1.	Contexte .....	1
2.	Objectif et portée.....	1
3.	Résultats.....	2
4.	Conclusion .....	2

Monsieur Jean-François Tremblay  
Sous-ministre  
Ressources naturelles Canada  
580 rue Booth  
Ottawa (Ontario) K1A 0E4  
Canada

Décembre 2020

## Validation externe de l'autoévaluation de la fonction d'audit interne en regard des normes de l'Institut des auditeurs internes et de la Politique sur l'audit interne du gouvernement du Canada

Monsieur le Sous-ministre,

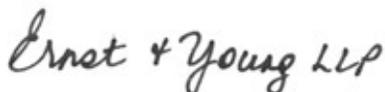
Nous avons achevé notre validation externe de la fonction de l'audit interne de Ressources naturelles Canada (RNCa). Nos procédures ont été exécutées conformément à notre énoncé de travaux, comme défini dans le rapport connexe.

Le présent rapport est destiné seulement aux fins d'information à votre usage personnel, celui du Comité ministériel de vérification de RNCa, à votre équipe de la haute direction et aux organismes centraux concernés et ne doit être utilisé que par ces derniers.

Le présent rapport contient une conclusion quant à la conformité aux normes internationales de l'Institut des auditeurs internes et à la *Politique sur l'audit interne* du Conseil du Trésor. Nous tenons à préciser que certains organismes de réglementation des pays du G20 ont récemment établi des exigences différentes en matière d'audit interne supérieures à celles contenues dans les Normes de l'IIA. Cette question a été traitée dans notre évaluation par la prise en compte de la *Politique sur l'audit interne*.

Nous sommes ravis d'avoir la chance de travailler avec la fonction de l'audit interne de RNCa et nous la remercions pour sa coopération et son aide au cours de nos travaux. Nous serions heureux de discuter de tous les aspects du présent rapport avec vous ou avec des membres de votre direction, quand cela vous conviendra.

Cordialement,



Bill Kessels, CPA, CA, CIA  
Partenaire  
bill.kessels@ca.ey.com

## 1. Contexte

Relevant directement du sous-ministre, la fonction d'audit interne s'efforce de fournir des services d'assurance de la qualité objectifs et indépendants qui doivent représenter une valeur ajoutée pour RNCan et permettre au ministère d'améliorer ses activités. La fonction d'audit interne aide RNCan à atteindre ses objectifs en offrant une approche rigoureuse et systématique d'évaluation et d'amélioration de l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance.

Le sous-ministre a la responsabilité de veiller à ce que l'audit interne au sein du ministère soit réalisé conformément au Cadre international de référence des pratiques professionnelles de l'Institut des auditeurs internes. Les Normes de l'IIA comportent l'exigence selon laquelle le dirigeant principal de l'audit doit élaborer et tenir à jour un programme d'assurance et d'amélioration de la qualité qui couvre tous les aspects de l'audit interne et qui comprend des évaluations internes et externes. Les Normes imposent une évaluation externe de la qualité, comme le présent rapport, tous les cinq ans, et RNCan a mis en place un cycle de trois ans pour promouvoir l'amélioration continue.

## 2. Objectif et portée

L'objectif de cette mission était de valider les résultats et les conclusions de l'auto-évaluation réalisée par la fonction d'audit interne à l'égard de sa conformité à la fois aux Normes et à la *Politique sur l'audit interne* du Conseil du Trésor (CT).

Cette validation externe consistait à examiner les documents de travail étayant l'autoévaluation et à interroger les principaux intervenants pour s'assurer que :

- ▶ Des éléments probants appropriés ont été recueillis et que des conclusions adéquates ont été formulées dans le cadre de l'autoévaluation de RNCan
- ▶ Les travaux réalisés par la fonction d'audit interne s'appuient sur la *Politique sur l'audit interne* du CT et sur les Normes mondiales de l'Institut des auditeurs internes

Outre la validation de l'autoévaluation de la fonction d'audit interne, les pratiques exemplaires adoptées par la profession d'audit interne et par la communauté des auditeurs internes du secteur public ont été prises en considération. Ces connaissances, tout en n'étant pas directement liées à des normes précises, soutiennent les efforts d'amélioration continue de RNCan et contribuent à la mise en place d'une fonction d'audit interne efficace, efficiente et à valeur ajoutée, et font l'objet d'un rapport distinct.

### Approche et méthode

L'approche adoptée pour le processus de validation externe comprenait les activités principales suivantes :

- ▶ un examen de l'autoévaluation de la fonction d'audit interne et des documents à l'appui, comme la gouvernance et la structure organisationnelle, la charte d'audit interne, les politiques et procédures d'audit interne, les dossiers de rapports des comités d'audit, les évaluations des risques et la documentation de planification des audits.
- ▶ des entrevues avec les personnes qui travaillent avec et font partie de la fonction d'audit interne, notamment le dirigeant principal de l'audit, le président du Comité de vérification, le sous-ministre délégué, le conseiller stratégique du sous-ministre, le sous-ministre adjoint du Secteur des politiques stratégiques et de l'innovation, la sous-ministre adjointe du secteur de la Gestion et des services intégrés et les membres de la Direction de l'audit interne, y compris les directeurs, les gestionnaires et les auditeurs.
- ▶ l'examen des dossiers d'audit interne sélectionnés, notamment les documents de travail à l'appui et les rapports d'audit dans Teammate.

### 3. Résultats

EY est d'accord avec la conclusion suivante de l'autoévaluation de RNCan : « Respecte généralement les normes ». EY n'est en désaccord avec aucun des éléments de l'évaluation en regard de la *Politique sur l'audit interne* et des Normes de l'IIA. Un résumé des résultats classés en fonction des Normes est présenté ci-dessous.

Les catégories d'évaluation sont établies par l'IIA comme suit :

- ▶ **Respecte généralement les normes** – la charte, les politiques et les processus de l'audit interne sont en conformité avec les Normes, mais il peut y avoir certaines possibilités d'amélioration.
- ▶ **Respecte partiellement les normes** – certaines pratiques présentent des lacunes par rapport aux Normes, mais ces lacunes n'empêchent pas de mener les activités liées à l'audit interne de façon acceptable.
- ▶ **Non conforme** – certaines pratiques présentent des lacunes tellement importantes qu'elles empêchent gravement de mener les activités liées à l'audit interne de façon acceptable dans l'ensemble ou dans certains des domaines de responsabilité ou qu'elles compromettent ces activités.

Numéro de la norme	Norme de l'IIA	Conclusion
1000	La mission, les pouvoirs et les responsabilités de l'audit interne doivent être formellement définis dans une charte interne, être cohérents avec la définition de l'audit interne, le code d'éthique et les normes. Le dirigeant principal de l'audit doit effectuer un examen périodique de la charte d'audit interne et le présenter à la haute direction et au conseil en vue de leur approbation.	Respecte généralement
1100	L'audit interne doit être indépendant, et les auditeurs internes doivent effectuer leur travail avec objectivité.	Respecte généralement
1200	Les missions doivent être remplies avec compétence et conscience professionnelle.	Respecte généralement
1300	Le dirigeant principal de l'audit doit élaborer et tenir à jour un programme d'assurance et d'amélioration de la qualité qui couvre tous les aspects de l'audit interne.	Respecte généralement
2000	Le dirigeant principal de l'audit doit gérer l'audit interne avec efficacité de façon à garantir qu'elle apporte une valeur ajoutée à l'organisation.	Respecte généralement
2100	L'audit interne doit évaluer les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle et contribuer à leur amélioration à l'aide d'une approche rigoureuse et systématique.	Respecte généralement
2200	Les auditeurs internes doivent élaborer et documenter un plan pour chaque mission, comprenant les objectifs de la mission, la portée, le calendrier et les ressources allouées.	Respecte généralement
2300	Les auditeurs internes doivent établir, analyser, évaluer et documenter les informations nécessaires pour atteindre les objectifs de la mission.	Respecte généralement
2400	Les auditeurs internes doivent communiquer les résultats de la mission.	Respecte généralement

Comme notre évaluation a révélé que la fonction respecte généralement les Normes, nous n'avons pas relevé de possibilités d'amélioration.

### 4. Conclusion

Nous convenons avec l'autoévaluation de la fonction d'audit interne que RNCan se conforme généralement aux Normes et à la *Politique sur l'audit interne*. Le fait que RNCan effectue son autoévaluation sur un cycle de trois ans, plutôt que sur un cycle de cinq ans, a sans doute contribué aux résultats de cette évaluation.

Au cours de nos travaux, nous avons constaté de nombreuses pratiques exemplaires appliquées par la fonction d'audit interne, en particulier dans les domaines de la qualité des dossiers d'audit interne, des approches novatrices en matière d'audit (telles que les projets conjoints d'audit et d'évaluation) et celui de la formation du personnel et de l'offre de conseils et de commentaires pertinents au-delà des services proposés dans le cadre de l'audit. Les

intervenants interrogés ont exprimé leur appui et loué le professionnalisme du personnel de la fonction d'audit interne et ont précisé qu'il s'agissait d'une valeur ajoutée pour RNCan.

## **EY | Certification | Fiscalité | Services transactionnels | Services consultatifs**

À propos d'EY

EY est un chef de file mondial des services de certification, services de fiscalité, services transactionnels et services consultatifs. Les points de vue et les services de qualité que nous offrons contribuent à renforcer la confiance envers les marchés financiers et les diverses économies du monde. Nous formons des leaders exceptionnels, qui unissent leurs forces pour assurer le respect de nos engagements envers toutes nos parties prenantes. Ce faisant, nous jouons un rôle crucial en travaillant ensemble à bâtir un monde meilleur pour nos gens, nos clients et nos collectivités.

« EY » désigne l'organisation mondiale et peut désigner une ou plusieurs sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited (« EYG »), lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes. EYG, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Pour plus de renseignements sur notre organisation, veuillez consulter la page [ey.com](https://ey.com).

Pour plus de renseignements, veuillez consulter la page [ey.com/ca](https://ey.com/ca).

[ey.com/ca](https://ey.com/ca)

© 2020 Ernst & Young LLP. Tous droits réservés.

Une société membre d'Ernst & Young Global Limited.